Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **27 (1980)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

civile. Celui-ci est conçu pour résister à une pression considérable, c'est-à-dire une athmosphère; il résistera donc à l'écroulement de l'immeuble qui l'abrite et fera écran contre les rayonnements précités. Il est équipé de portes et de volets blindés étanches ainsi que d'un masque à gaz collectif (l'appareil de ventilation) indispensable pour la protection contre les gaz et les poussières radioactives.
Il faut reconnaître que la conception technique de l'abri, clairement définie par les ITAP, tient compte d'un large spectre de risques et de dangers. C'est le résultat de longues études, très sérieuses fondées sur les expériences de la guerre et d'essais en présence de l'arme atomique...
Résisteront-ils?
Si l'on admet comme possible l'engagement de l'arme nucléaire dans un prochain conflit, éventualité monstrueuse que je rejette, car dans une telle guerre il ne pourrait y avoir que des vaincus dans les deux camps, il est raisonnable de penser que les abris situés au voisinage immédiat du point zéro de l'explosion seront entièrement détruits, surtout si l'explosion est provoquée à faible altitude. Nous savons que, plus la distance augmente, plus l'intensité de l'onde de choc s'affaiblit, augmentant ainsi les chances de survie. Si une protection absolue est techniquement réalisable, elle serait financièrement insupportable. Il s'agit donc de concevoir, avec des moyens raisonnables, la meilleure protection possible.
Ainsi, le service d'abri est devenu l'élément essentiel de la protection civile. Il s'agit, en fait, d'une autoprotection qui concerne toute la population: hommes, femmes, enfants et vieillards... Ce n'est donc pas une ineptie de convoquer des personnes de 58 ans et plus dans des cours de répétition, car les connaissances acquises seront utiles en cas de besoin. D'ailleurs, la sagesse et l'expérience des anciens se sont souvent révélées supérieures à la fougue et l'inexpérience de la jeunesse. A noter que tous les hommes de 20 à 60 ans non astreints à des obligations militaires sont incorporés dans les nombreux services de la protection civile.
Des gardes d'abris, un pour 50 places protégées, seront chargés de diriger et d'encadrer la population qui occupera les ouvrages de protection. Sous leur contrôle et leur responsabilité, les habitants déblaieront, équiperont et organiseront la vie dans les abris. Ces travaux de planification débuteront en 1980 pour se terminer en 1981.

La protection civile est-elle vraiement efficace?
Principales responsables de la protection civile, les communes exécutent sur leur territoire les mesures ordonnées par la Confédération ou le canton et contrôlent l'exécution de celles qui incombent aux propriétaires d'immeubles et aux particuliers.
Cela vous concerne directement, Monsieur le Président, puisque l'efficacité de la protection civile est intimement liée à la capacité financière de votre commune et à votre volonté de réaliser rapidement les objectifs définis par l'article 2 de la loi.
Le degré de préparation de la PC varie fortement d'un canton à l'autre et surtout d'une commune à l'autre. L'état de santé des finances fédérales, organe de subventionnement, freine le développement harmonieux de la protection civile.
Malgré les moyens limités, il faut reconnaître qu'elle a déjà atteint plusieurs objectifs importants. La protection et la lutte contre le feu ainsi que le sauvetage de personnes et de choses sont opérationnels à 80 %. L'alarme en cas d'augmentation de la radioactivité est prête à fonctionner; les abris protègent contre l'effet des armes AC. Leur construction se poursuit. L'alarme-eau, par son réseau de sirènes, couvre tout le territoire du canton. Les plans d'évacuation de la population sont prêts. Les mesures de sécurité fonctionnent (exemple: Zeuzier). Le service sanitaire, avec ses installations et des effectifs instruits, est prêt à s'intégrer dans le service sanitaire coordonné du canton.
Le groupement cantonal d'intervention en cas de catastrophe (Grinca) est opérationnel depuis plusieurs années. Il a prouvé son efficacité en maintes occasions.
Voilà, Monsieur le Président; il était de mon devoir de répondre à ces quelques questions relatives à un objet qui me tient à cœur. Je vous remercie de votre bienveillante attention, et vous présente mes salutations distingées.

Nouvelles de France. Paru dans le *Dauphiné libéré*. Edité à Genève, du 12 janvier 1980.

Abris anti-atomiques: où en est-on?

La capacité d'accueil paraît satisfaisante dans l'Isère, la Drôme, le Rhône et le Vaucluse

Demain, la guerre? Qui ne se pose actuellement cette question. La population, à l'écoute du bruit de bottes de l'autre côté de la Méditerranée, commence à se demander s'il ne lui faudra pas prendre le chemin des abris. Le risque d'un conflit à l'échelle planétaire existe. M. Valéry Giscard d'Estaing a tenu à le souligner dans son message du Nouvel An. Et chacun a en mémoire l'avertissement solennel du pape et sa vision apocalyptique d'un éventuel conflit nucléaire. Voilà donc l'opinion soudainement informée – ou plutôt alertée – en ce début d'année sur les lourdes menaces qui pèsent sur la planète.
Dans les mois prochains, le gouvernement français va s'attacher à informer la population sur les précautions à prendre en cas d'agression nucléaire. Sa préoccupation est, bien entendu, de ne pas créer l'affolement et surtout de ne pas dramatiser la situation. Cette politique d'information va se développer dans deux directions. Tout d'abord, un programme audio-visuel sur les précautions à prendre en cas d'explosion nucléaire sera présenté dès cette année aux élus locaux. Dans le même temps, une petite brochure agrémentée de croquis et rédigée, paraît-il de façon pédagogique, va être mise à la disposition du public. Son style sera semblable aux consignes